Libre Opinion

LA VÉRITÉ D'UN HOMME :

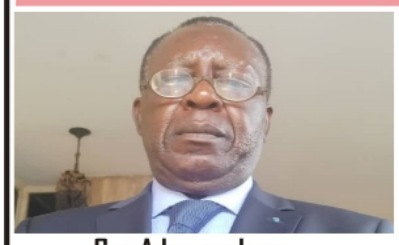

Cyr Adomayakpor

" Je me sens fort du sang de Dieu ", Faure GNASSINGBE

P.5&7

Récépissé n°0149/14/03/01/HAAC

Nouvelle OPINION

N°665 du 04 Mai 2020

Prix : 250F CFA

Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyses et de publicité

SOS, brebis cherchent pasteurs !

P.3

Nouveau mandat, nouveau départ :

Faure Gnassingbé a prêté serment hier dimanche

P.3

Togo :

Barry Moussa BARQUE, nommé Grand Chancelier des Ordres Nationaux

P.2

Lutte Contre Le Covid-19:

Togo Terminal joue sa partition à travers les médias du Togo

P.2

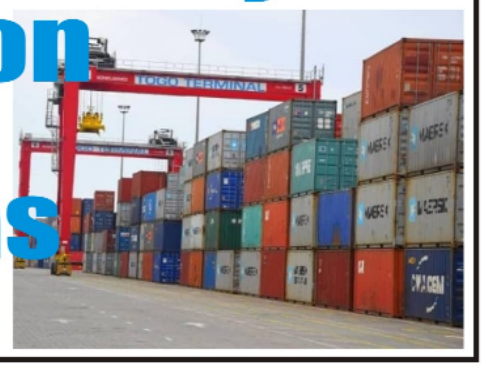

1er Mai dans le contexte de Covid-19 :

Le ministre Bawara invite les partenaires sociaux au dialogue

Chaque 1er mai de l'année, le monde entier célèbre la fête des travailleurs. C'est le moment le plus rêvé pour employés et employeurs d'échanger sur les conditions de vie et de travail pour une amélioration significative. Cette année, la fête du 1er mai a été célébrée dans un contexte particulier à cause de la pandémie du coronavirus qui ne cesse d'assaillir la planète. Le Togo qui n'est pas épargné par ce virus a également célébré cette fête dans le respect des mesures barrières édictées par les autorités du pays.

Le ministre Gilbert Bawara

Au regard des contingences sanitaires, au Togo le ministre de la Fonction Publique et du travail Gilbert BAWARA a eu une rencontre avec les partenaires sociaux. Lors des échanges, il a reçu le cahier de doléances des centrales syndicales.

Gibert Bawara a ensuite appelé à plus de dialogue dans les milieux professionnels et dans les entreprises en cette période d'urgence sanitaire. Dans le même ordre d'idées, il les a invités à la compréhension mutuelle au sein des entreprises en cette période difficile. Pour le ministre Gibert Bawara, il faut privilégier l'écoute et le dialogue.

"Si nous avons été en mesure de surmonter un certain nombre de difficultés alors que les temps étaient calmes, aujourd'hui que les temps sont difficiles, c'est le moment d'intensifier et de redoubler de volonté d'écoute et de dialogue et surtout de volonté de compréhension mutuelle", a indiqué le ministre de la fonction publique.

Le ministre a expliqué que compte tenu de la crise sanitaire, il est important de savoir se tenir les coudes. Selon lui, ce n'est pas le moment du point de vue du gouvernement, pour les entreprises de se lancer dans des mesures qui pourraient précariser et fragiliser davantage la situation des travailleurs.

Le ministre Bawara pense donc qu'il serait opportun de réfléchir ensemble avec les partenaires sociaux et trouver des solutions innovantes et créatives pour faire face à un certains nombres d'insuffisance que compte législation de travail au Togo surtout en matière de chômage techniques.

L'émissaire du gouvernement a saisi cette occasion pour rendre hommage au personnel soignant qui se bat dans cette lutte contre le covid-19.

Les partenaires sociaux de leur côté ont insisté sur le fait que leur plateforme revendicative reste de mise. Ils entendent cependant jouer leur partition dans cette gestion de la crise sanitaire.

Les interlocuteurs du ministre Bawara ont émis le souhait d'être eux aussi impliqués dans les prises de décision pour faire face au Covid19.

Ils ont rappelé que la situation n'est que conjoncturelle. Soulignons que la plateforme revendicatives dont fait allusion les organisations syndicales est liée aux précisions sur les modalités de réinstauration de l'indemnité de départ à la retraite, la mise en place d'une protection sociale pour tous, la révision du code de travail.

Nouvelle Opinion

Lutte Contre Le Covid-19:

Togo Terminal joue sa patition à travers les médias du Togo

Le Covid-19 a surpris le monde entier. Pour le combattre efficacement, il n'y a que la sensibilisation, mais une sensibilisation à distance. Celle-ci en effet ne peut se faire que par voie des médias. Au Togo, les professionnels de la presse l'ont de si tôt compris et s'y sont entièrement engagés dans un esprit hautement patriotique. Le gouvernement tout comme les partenaires jouent la partition qui est la leur.

Très tôt certaines sociétés soucieuses du bien-être de tous, ont vite pris la mesure de la chose, en appuyant et en encourageant la presse. Dans le lot, se trouve en bonne place, Togo Terminal et le Multipurpose, deux filiales du groupe Bolloré. Pour ces deux géants au Togo, il faut accroître la sensibilisation afin que dans les fonds et tréfonds du pays, tout le monde puisse avoir la bonne et vitale information, celle du respect strict des gestes barrières. Charles Gafan, PDG des deux sociétés n'est pas à son premier geste dans le social pour le bien des Togolais.

Le Covid-19 fait rage, mais il faut préserver les populations. Pour le faire elles doivent avoir accès de façon aisée à l'information aussi bien sur la maladie que sur les comportements à adopter pour ne pas être contaminé.

Des spots radio en langues ont été conçus enregistrés par Togo Terminal et presque toutes les radios du pays mises à contribution. Un accompagnement est fait à chacun des médias pour tenir un temps soit peu le coup en ces moments de confinement.

Un visuel appelant aux mesures passe tous les jours de la semaine aussi bien, sur les sites que dans la presse écrite du moins les titres réguliers avec le même cachet.

Pour mener à bien ce grand geste hautement patriotique et social, les filiales du groupe se sont appuyées sur le conseil national des patrons de presse (CONAPP).

Le CONAPP reste à ce jour au Togo, l'organisation professionnelle la plus représentative ayant ses membres aussi bien à Lomé que dans toutes les préfectures du pays.

" Avec Charles Gafan du groupe Bolloré, nous avons réussi davantage à former, informer et éduquer nos concitoyens. C'est avec une grande satisfaction que nous lui témoignons toute notre gratitude. " a lancé El hadj Tchagnao Arimiyao, Président en exercice du CONAPP.

El Hadj Tchagnao a invité tous, à continuer de respecter les mesures barrières notamment le laver régulièrement les mains, tousser dans le pli du coude, ne pas saluer en serrant les mains.

La Rédaction

Togo :

Barry Moussa BARQUE, nommé Grand Chancelier des Ordres Nationaux

Le chef de l'État Faure Gnassingbé a nommé au titre de grand chancelier des ordres nationaux, Barry Moussa Barqué par décret présidentiel.

Barry Moussa Barqué

Moussa Barqué, conseiller spécial du président de la république Faure Gnassingbé est très discret, mais influent dans le sérail présidentiel avec sa compétence qui fait l'unanimité au sein de l'opinion.

Cette nomination honorifique vient encore une fois prouver à suffisance que Barry Moussa Barqué a joué un rôle déterminant dans l'histoire de la nation togolaise.

Rappelons que la grande chancellerie des ordres nationaux est l'organe de gestion des distinctions honorifiques des armoiries, des drapeaux et étendards nationaux. Elle est également une institution de construction et préservation de l'unité nationale. La grande chancellerie favorise et récompense la probité morale des Togolais et des citoyens d'autres nationalités et contribue à mettre en place une culture de succès, de mérite et d'excellence.

Il faut souligner qu'il y a plusieurs ordres et médailles qui ont été institués par les différentes lois et décrets consignés dans le code des ordres nationaux du Togo.

La Rédaction

Nouveau mandat, nouveau départ :

Faure Gnassingbé a prêté serment hier dimanche

Comme annoncé depuis mardi dernier dans un communiqué officiel, le chef de l'Etat Faure Gnassingbé a prêté serment hier dimanche 3 mai 2020. Cette cérémonie de prestation de serment s'est déroulée devant les membres de la cour constitutionnelle à la salle des fêtes de la présidence de la république togolaise. La prestation de serment du chef de l'État réélu le 22 février dernier est intervenue conformément à l'article 64 de la constitution.

Le président de la Cour Constitutionnelle, Aboudou Assouma (au micro)

Le Président Faure prêtant serment hier à Lomé

En raison de la crise sanitaire due au covid-19, toutes les dispositions pour le déroulement de la cérémonie solennelle ont été bien mises en place avec le respect strict des mesures barrières. Faure Essozimna Gnassingbé qui entame un nouveau mandat de 5 ans a prononcé la phrase consacrée.

" Devant Dieu et devant le peuple togolais, seul détenteur de la souveraineté populaire, Nous Faure Essozimna Gnassingbé, élu président de la République, conformément aux lois de la République, jurons solennellement :

- de respecter et de défendre la Constitution que le Peuple togolais s'est librement donnée ;

- de remplir loyalement les hautes fonctions que la Nation nous a confiées ;

- de ne nous laisser guider que par l'intérêt général et le respect des droits de la personne humaine, de consacrer toutes nos forces à la promotion du développement, du bien commun, de la paix et de l'unité nationale ;

- de préserver l'intégrité du territoire national ;

- de nous conduire en tout, en fidèle et loyal serviteur du peuple. "

C'est en ces termes prévus à l'article 64 de la constitution togolaise que le président élu Faure Gnassingbé a prêté serment devant les juges de la Cour constitutionnelle. Selon les dispositions légales, le président Aboudou Assouma au nom de la cour constitutionnelle a renvoyé le nouvel élu Faure Gnassingbé à ses hautes fonctions.

Cette prestation de serment marque le départ d'un quinquennat qui sera axé sur le renforcement des acquis du Chef de l'Etat. Faure Gnassingbé a plusieurs chantiers de développement à explorer et nous sommes persuadés qu'il arrivera à combler les attentes des Togolais.

La Rédaction

SOS, brebis cherchent pasteurs !

A cause du respect que nous devons aux évêques de l'Eglise catholique et à certains de leurs amis pasteurs d'autres églises qui les soutiennent, nous sommes obligés de tirer la sonnette d'alarme : ils se perdent et essaient d'entrainer des brebis avec eux. Ils doivent impérativement se mettre à genoux et implorer sincèrement le Seigneur qu'ils confessent afin qu'il les délivre de l'esprit démoniaque que l'évêque émérite Kpodzro leur a transmis on ne sait comment.

Mgr Fanoko Kpodzro

Le Seigneur Jésus n'a-t-il pas a enseigné à l'humanité toute entière qu'il faut rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu (Luc, 20, 25). Comment pouvez-vous alors encourager l'irrespect des institutions de la République, voire leur négation ? Nous constatons en effet que vous, les premiers responsables de l'Eglise, qui êtes censés être les dépositaires de cet enseignement, ne respectez pas cette parole du Christ qui délimite clairement la sphère d'action des croyants et consacre le principe du respect dû à l'Etat et aux pouvoirs publics. Ce précepte impose pourtant aux fidèles, à commencer par leurs Pasteurs, le respect des institutions et des lois de la République. Son respect confère aux serviteurs de Dieu la crédibilité et le prestige nécessaires à leur mission de médiation et d'éveil de conscience.

Or, vous manquez d'impartialité et de réserve, ce qui fait de vous des militants politiques, donc des prélats partisans qui perdent automatiquement tout crédit. Par conséquent, vous refusez de rendre à César ce qui est à César et ne respectez point les lois et le cadre règlementaire fixés par l'Etat afin de garantir le bon fonctionnement de la République et assurer la sécurité à tous des citoyens togolais.

Pour preuve :

- Vous avez essayé à plusieurs reprises de dénier au peuple son droit à la liberté de vote, en l'occurrence celui de choisir librement son Président, en faisant feu de tout bois, et vous avez échoué. Aujourd'hui, malgré votre échec, vous refusez toujours de respecter le choix du peuple togolais qui a, dans sa grande majorité, plébiscité le Président Faure Essozimna Gnassingbé, béni par Dieu lui-même et non par un fou, car, vous le savez très bien, " toute autorité vient de Dieu ", comme le rappelle Saint Paul (Rom. 13, 1-2) en nous exhortant vivement au respect de nos autorités qui s'inscrivent dans l'ordre établi par Dieu lui-même.

- Lorsque Mgr Kpodrzo, votre bras prolongé sur la scène politique, a investi son candidat dans une église et lui as remis les symboles de la République, vous l'avez cautionné par votre silence d'abord, puis par des déclarations hasardeuses ; une attitude par laquelle vous avez accepté la désacralisation des lieux de culte pour en faire un siège de parti politique. Scandale !

Comment avez-vous pu vous laisser emporter par un vieux malade, dans sa chute morale, éthique et spirituelle ? Quel démon vous a ensorcelés ?

Vous avez cumulé erreurs sur erreurs depuis plusieurs années et vous n'avez pas su vous arrêter. Dites-nous une fois pour toute : l'Eglise catholique du Togo est-elle un parti politique dans une République laïque ? Si oui, il est clair qu'elle se trouve dans l'illégalité et devrait rapidement se formaliser en vue de l'obtention du récépissé. La clarification permettrait à chaque fidèle de choisir son camp, puis que vous avez oubliez que l'église catholique renferme des personnes issues de toutes les sensibilités politiques. Nous sommes très loin de la hauteur qu'impose votre statut d'hommes d'église. Car cette réalité vous obligeait à une neutralité assumée, à garder une posture qui ferait toujours de vous nos facilitateurs, nos médiateurs et les intercesseurs pour une vie politique apaisée, réconciliée qui ouvre la voie d'une unité nationale pour le développement et non des supporters, des partisans adoubant et enflammant un camp sur l'autre.

Ayez, juste une fois, le courage de désavouer Monseigneur Kpodzro pour vous libérer de son emprise et retrouver votre âme de chrétien. Un prélat qui vocifère, injurie, condamne et de surcroît maudit des enfants de Dieu, est-il vraiment habité par le Saint Esprit ? Répondez en votre âme et conscience, chers Messeigneurs.

Au lendemain du dimanche du Bon Pasteur que vous venez de célébrer, vos brebis vous supplient vivement de rentrer au bercail, de retrouver le chemin de la raison et de la foi au Dieu Un et Amour pour le bonheur du peuple togolais.

Que l'Eternel bénisse la terre de nos Aïeux !

Pierre-Paul

Covid-19 et assurances :

Que faut-il savoir?

José Kwasi Symenouh

Le monde est aujourd'hui assujetti à la volonté d'un ennemi invisible appelé le coronavirus. Son impact sur l'économie, le social, la politique bref dans tous les domaines est manifeste. Rien ne se définit comme paramètre de gouvernance sans prendre en compte ce mal. C'est ainsi que s'agissant du très sélect et délicat secteur des assurances, toutes les théories sont avancées sur la place qui pourrait revenir aux assurés dans la prise en compte des survenues liées au Covid19. Pour une maîtrise de tous les cas de figure, celui qui est pour les assurances au Togo ce qu'est pour l'informatique Bill Gates se prononce. Il s'agit du PDG du Groupe la Protectrice, José Kwasi SYMENOUH qui, avec une aisance déconcertante et une pédagogie dont les mots sont bien choisis permet dans cette analyse même aux profanes de comprendre tout sur le coronavirus et les incidences sur les assurances.

Il faut lire pour appréhender ce qui peut éclairer notre lanterne afin de ne pas nous embrouiller sur ce qui doit être et ce qui ne le doit pas.

L'homme a toujours pensé et construit des solutions pour parer aux risques de pertes et dommages auxquels, son patrimoine, son activité et lui-même sont exposés. Au nombre de ces solutions, le mécanisme de l'assurance. En réalité, le métier de l'assureur est né de la volonté des hommes d'alléger le poids de la souffrance à laquelle ils font face, lorsqu'ils sont atteints par la survenance d'un risque émanant de leurs activités quotidiennes ou de leur cadre de vie. L'assurance est un mécanisme de transfert de risque qui pèse, sur un individu à un autre, et qui s'inscrit dans une relation contractuelle et économique.

Dans cette relation, interviennent deux parties, le souscripteur du contrat d'assurance qui paie une prime d'assurance (coût de la couverture d'assurance achetée) et l'assureur, l'entreprise qui intervient pour le paiement ou remboursement des pertes ou dommages subis par le premier. Dans les polices d'assurance, il est défini les obligations de ces deux parties, les conditions dans lesquelles les garanties sont exercées et surtout les évènements couverts par l'assureur et les dommages et pertes pris en charge ; des indications étant aussi faites pour instruire sur les différents évènements exclus.

En ce temps de pandémie à coronavirus " Covid19 ", nous sommes tous les jours interpelés par nos clients sur la mise en œuvre de la garantie de leur assurance. Nous comprenons aisément la préoccupation des uns et des autres sur la question. Aussi, nous vous proposons entre ces lignes quelques éléments de repère pour comprendre l'assurance d'un risque de grande envergure comme le risque de contamination à la Covid19.

Les dommages ou pertes liés à la contamination à la Covid19 sont-ils assurables ?

Il est vrai que dans la pratique assurantielle, des dommages et pertes liés à certains évènements sont systématiquement mis hors de la couverture des assureurs, à l'instar des opérations de contrebande, le trafic illicite, l'assurance sur la tête d'un mineur de moins de 12ans et même les conséquences pécuniaires de la responsabilité pénale. L'article 6 du code dispose à cet effet qu'" on ne peut déroger, par des conventions particulières, aux lois qui intéressent l'ordre public et les bonnes mœurs ". Il est donc clair qu'il n'est pas admis d'évoquer que le contrat d'assurance s'entend une entente entre deux parties qui s'accordent sur les termes de leur convention pour donc assurer tout évènement. Une bonne lecture de cet article 6 nous engage à dire que les dommages ou pertes liés au risque de contamination à la Covid19 quant-à-eux peuvent être assurés puisque la couverture de ce risque n'est pas frappée d'une exclusion légale interdisant une prise en charge de ces dommages par un assureur.

Un assureur peut donc au vu de la bonne connaissance du risque de contamination à la Covid19 proposer à ses clients la souscription dans les conditions bien aménagées, une garantie de pertes ou dommages liés à la Covid19 ; mais pour autant qu'il dispose d'une bonne connaissance du risque pour apprécier de manière suffisante, la probabilité de réalisation de ce risque (si elle n'est pas très récurrente) et l'ampleur des dommages à sa réalisation (si le coût des dommages ne dépasse pas ses capacités). Dans tous les cas, le risque contre lequel on s'assure doit être situé dans le futur. Pour un évènement déjà réalisé, il n'y a plus de risque. Il est donc clair qu'au même titre, un individu déjà contaminé ne peut contracter sur sa tête une assurance couvrant la prise en charge des frais liés à sa maladie après sa contamination. De même une entreprise ne peut espérer la couverture de ses pertes liées à la Covid19 que pour autant que son contrat l'ait prévu à la souscription avant le déclenchement de la pandémie.

Enfin, il est aussi de règle que le risque assurable doit intéresser un nombre d'assurés suffisamment nombreux afin que la mutualisation puisse fonctionner correctement. Mais pour autant, ce risque ne saurait être systématique de telle manière qu'il impacte le plus grand nombre en cas de réalisation.

C'est ce dernier critère qui est craint au niveau des dommages et pertes liés à la contamination des populations lors d'une pandémie qui justifie que bon nombre d'assureurs excluent des conditions générales de leur police les évènements de crise sanitaire comme la pandémie et autre comme, les explosions nucléaires, les catastrophes naturelles… Ces exclusions peuvent donc faire l'objet d'un rachat pour que l'évènement soit couvert. L'essentiel est de pouvoir en faire la demande à l'assureur et d'en payer le prix (surprime ou prime complémentaire).

Pertes et dommages liés à la Covid19, assurances à souscrire par les particuliers

Au niveau des individus, les pertes et les dommages liés à la pandémie COVID19 peuvent être bien énormes. Ce sont pour la plupart les pertes de revenus découlant de l'impact de la maladie sur la situation économique ou de l'incapacité de travail et les charges supplémentaires générées par mesures de prévention de la maladie ou les frais médicaux de traitement.

Ces pertes de revenus peuvent être enregistrées avant que l'individu ne soit contaminé et s'accroitre donc du fait de son arrêt de travail après contamination et affecter bien entendu les personnes dont il a la charge ou qui dépendent de son soutien. Les pertes de revenus peuvent être couvertes à travers un contrat d'assurance pertes d'emploi ou de revenus.

En règle générale, les assurances maladies prennent en charge les dépenses engagées par les assurés infectés dans le cadre d'une pandémie sauf disposition contraire inscrite dans les exclusions du contrat. Ces dépenses couvrent aussi bien les frais de consultation, l'imagerie médicale, la biologie, l'hospitalisation, la pharmacie et même les frais d'évacuation sanitaire. Elles ne sont souvent pas étendues au test de dépistage.

Heureusement dans le cadre de cette crise sanitaire, les frais liés à la prise en charge médicale de la maladie sont couvertes totalement par les pouvoirs publics à condition que la prise en charge se déroule dans un établissement de soins sanitaires retenu par l'Etat.

Si l'individu dispose d'une assurance voyage dans laquelle les conditions d'adhésion n'excluent pas l'évènement " pandémie ", l'assistance au titre de cette police pourra prendre en charge ses frais médicaux à l'étranger lorsqu'il est infecté sur place, le rapatriement sanitaire ainsi que d'autres frais comme le rapatriement du corps en cas de décès. Tout dépend donc des conditions d'assurance de l'assisteur dont l'assureur commercialise l'assurance voyage.

Il faut aussi noter que le risque de décès d'individu est couvert par les polices d'assurances décès toutes causes. Mais ces contrats prévoient en général l'exclusion des décès résultant d'épidémies, de pandémies ou encore de catastrophes naturels reconnus comme tel par l'OMS ou les pouvoirs publics ; comme le cas de la Covid19. Heureusement, depuis le début de la crise sanitaire, certains assureurs annoncent leur renonciation à cette exclusion comme Prudential Assurance Vie depuis le début du mois d'Avril 2020 (Togo-Presse du jeudi 02 avril 2020). Il serait indiqué que les autres compagnies d'assurances du marché emboîtent le pas pour exprimer leur position sur la question.

Il faut rappeler qu'en dehors des pertes de revenus et de l'atteinte physique liées à la Covid19, les biens des particuliers restent toujours exposés aux risques habituels pour lesquels les assurances de dommages aux biens et de responsabilité sont souscrites.

Pertes et dommages liés à la Covid19, assurances à souscrire par les entreprises, organismes, institutions ou groupes organisés

La perte d'un homme clé contaminé (décédé ou en capacité de travail) peut être couverte par une société par le biais d'une assurance personne clé. Cela suppose donc que la date de souscription de ce contrat soit antérieure au déclenchement de la Covid19 et que cette personne clé pour l'entreprise soit désignée nommément au contrat.

Tout comme au niveau des particuliers, de lourdes pertes résultant de l'impact négatif de la maladie sur l'économie et de l'inexécution des contrats due aux mesures de fermeture des frontières, de blocages de zones géographies, des difficultés de déplacement des personnes et d'acheminement des biens ou de confinement des travailleurs sont infligés aux entreprises.

Il faut noter qu'à travers les garanties pertes d'exploitation des polices d'assurance multirisque dommages ou professionnelles, les assureurs indemnisent généralement les pertes de marge brute résultant d'un arrêt ou le ralentissement de l'activité suite à un évènement garanti dans le contrat causant un dommage à la structure notamment l'incendie, les dommages électriques, les dégâts des eaux, les bris de machine… quid de la Covid19 ? Il faut donc pour la prise en charge des pertes sur le chiffre d'affaires liées à la Covid19 que l'entreprise ait donc anticipé à la souscription une garantie spéciale perte d'exploitation consécutive à une crise sanitaire ou une pandémie pour être indemnisée.

Pour le cas spécifique des marchandises convoyées (facultés) par tout moyen, voies terrestres, aériennes et maritimes, les

Suite à la page 6

Nouvelle OPINION

Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyse et de publicité
Récépissé n°0149/14/03/01/HAAC
Siège: Adidoadin, PAvée prolongé, 2ème carré après Pharmacie Le Galien

Directeur de Publication:
El Hadj TCHAGNAO Arimiyao
Cel:91 36 37 55
jeantchagnao@yahoo.fr

Secrétariat de la Rédaction:
Agbékponou Junior

Rédacteurs :
Tchagnao
El Hadj Arimiyao
Agbékponou Junior
Ramzad
Maroine Tchagnao
Dalikou Lynda A.

Imprimerie:
Direct Sprint

Tirage :
2.000 exemplaires

Libre opinion

LA VÉRITÉ D'UN HOMME :

" Je me sens fort du sang de Dieu ", Faure GNASSINGBE

Alors qu'en novembre quelque chose sévissait à Wuhan, laissant le reste du monde dans l'ignorance du danger, et qu'en décembre il transparaissait déjà derrière les tensions successives du mutisme officiel visant à assourdir la réalité effective du mal, des ombres chinoises suffoquant, les poumons gonflés de choses meurtrières qui réduisaient leurs surfaces respiratoires vers l'exigu fatidique, et qu'aussitôt raides, les voilà ensaquées puis fossoyées en catimini, vers la mi-janvier, les échos, après qu'ils ont été soigneusement étouffés parvenaient enfin clairement à l'ouïe ahurie du monde. "Paraît" que là-bas, à Wuhan, en Chine, est apparue une saloperie qui rode, frappe et tue. Et comme exprimant le bruit sourd d'une masse tombant, c'est au tour de l'Europe d'être le lieu acharné de son igné viral qu'elle répand dans une quasi simultanéité d'attaque en Afrique, puis sur le continent américain. L'épidémie a solennellement pris la forme précise d'une pandémie.

Le monde est ébranlé dans sa chair, dans ses certitudes et conséquemment dans son fonctionnement; il se fige ! Un monde pourtant globalisé où la solidarité n'existe pas ! La perspective des lendemains difficiles n'est plus du domaine des adresses improbables, mais plutôt de l'ampleur des dégastations multiformes. Partout dans le monde, et quelque puissants qu'ils puissent être parmi la planète, aussi surpris qu'imprépárés qu'ils s'en fussent retrouvés et si désarmés face à l'assaillant, les États s'affairent. Le décompte journalier des victimes de la faucheuse devient alors un devoir d'information macabre devant lequel les regards effarés s'apeurent.

Des cas du coronavirus sont annoncés chez nous. Visiblement l'ennemi, insidieusement s'est introduit dans la maison Togo. L'hideux est bel et bien dans nos murs et embusqué dans les aguets pour prendre encore et encore en traite toute imprudence.

Cyr Adomayakpor

Il faut absolument le circonscrire, le borner dans son intangibilité meurtrière…

Sous la coupole, et c'est une des circonstances particulières où son titre de chef d'État prend toute sa suprême signification puisque le pays se trouve attaqué, le chef de l'État est discrètement, mais fermement à l'œuvre avec une célérité nonpareille pour se ruer à la gorge de l'urgence afin de l'escalader jusqu'à son sommet et d'y demeurer combatif de l'ahurissante mission qui lui était promptement assignée par la sombre perspective du désastre sanitaire avec son cortège de malheurs, son arroi de vies brisées, ses vassaliques conséquences de naufrages économiques et toute la séquelle prévisible de drames sociaux, bref, la remise en cause des acquis et de tous les efforts durement consentis pour le redressement national. Et, dans une telle conjoncture aux auspices aléatoires, ce n'est pas qu'il se soucie de devoir être à la hauteur de l'évènement à travers cette crise sanitaire pour qu'il ne fût pas dit qu'il a manqué à son devoir ! Non ! Cela lui est tout simplement naturel, parce que s'acquitter d'un devoir juste est une constance inébranlable chez lui, et cela s'appelle de l'advertance politique ! Et quelque malévolents que soient les avis contraires d'émanations politiciennes, le président est un homme de mission.

Cet homme-là, qui vient à peine d'être de nouveau confirmé dans sa légitimité populaire par l'acclamation pléthorique de l'histoire, le destin l'a enfanté, le peuple l'a choisi, l'action l'a établi. Il est chef par la destinée. En vérissime 1er grand citoyen d'État, il ordonne, organise la riposte nationale, consulte au sein des frontières et pardelà les mers. Des réunions s'enchainent, l'ossature de la riposte est définie; il prend personnellement la tête de la résistance parce qu'il ne lui fallut pas longtemps devant qu'il ne comprenne que cette crise est un des plus rudes coups qui pût frapper son peuple. Aussi ne connait-il pas de cesse de coordonner ce qui sera l'action de l'État et de coopérer et l'exécutif et le législatif et les éminences médicales et le secteur économique qui sont les ressorts du mouvement synergique de l'action publique.

Il ne dort presque plus. La roue puissante de la résilience s'est mise à tourner pour générer des forces inépuisables d'œuvres; le voilà donc totalement pris dans le tournis de l'action au point que son entourage s'inquiète qu'il ne tombe de fatigue; mais la fatigue, Il en a fait son affaire. Il est parvenu sans effort à la dompter, à la dominer. " Il se sent fort du sang de DIEU !". Cette magnifique phrase, probante de vertus et de sacrifices, et probablement la plus intime qu'il n'ait jamais prononcée publiquement, et qui révèle la vérité abyssale d'un homme au dehors placide qu'une sensibilité épaisse corrobore de ses grâces, et en état de dialogue permanent avec son créateur, cette phrase, dis-ais-je donc, est racinaire de l'homme qu'il est véritablement à l'ombre des yeux, mais à la lumière de Dieu; c'est l'expression authentique des tréfonds de son âme. Cette âme-là ! Dieu l'a patiemment façonnée, pétrie d'humilité et d'altruisme qui, en son sein, prolifèrent invincibles.

Le 1er Avril, à vingt heures, le chef de l'État prend opportunément la parole. L'évènement l'érige devant le peuple; empreint de cette gravité et de cette équanimité nécessaires aux hommes d'État d'exception, il crève l'écran. Ses mots, dans un mouvement rassurant et pondéré de l'énoncé, dès les premiers instants frémissants où ils étaient prononcés, résonnaient comme un baume au cœur; comme une caresse consolante de la voix la plus autorisée de la patrie à l'endroit d'un peuple qui était dans l'espérance de cette attention protégeante.

Tout en lui exprime avec sérénité le possesseur d'un dépassement de soi dans l'épreuve. Des mesures immédiates d'effet, aussi bien sur les plans : sanitaire, scolaire, social et économique sont annoncées. La solidarité nationale est à l'unisson avec ce que l'âme populaire expecte ! Pas un seul togolais, surtout parmi les populations les plus fragiles ne doit se sentir abandonné d'où qu'il se trouve éparpillé sur toute l'étendue du territoire national.

Des fonds d'aide sont débloqués; un fond considérable de quatre cents milliards sera pourvu ; la santé publique, qui avait naguère pâti de moult difficultés dans sa gestion relâchée par des mains décevantes, apparaît comme une priorité absolue, et placée sous l'autorité inquisitoriale de la sanctuarisation.

Ainsi le CHR est-il dans la foulée rénové, équipé des moyens modernes pour lutter contre le coronavirus. Les mesures préconisées en rempart contre sa propagation deviennent l'étendard de la lutte; et par une sorte de force d'entrainement extraordinaire de l'exemple, le pays tout entier s'en empreigne.

Le chef de l'Etat vient de d'insuffler quelque chose d'extraordinaire ! Cette chose poitrinaire en chaque peuple, c'est-à-dire la conscience collective; ce souffle crucial, ce même sentiment d'appartenance à un seul et même combat, celui en l'occurrence vital de sa survie et de son unité, et que c'était à travers cela seul, oui ! Cela seul que notre pays allait vaincre le mal. Un élan debout de toutes les forces vives du pays convolant à l'unisson dans une sorte de Résurrection à la fraternité.

Au moment où, entouré d'un bouclier de légitimité inviolable, et par conséquent unique dépositaire indéniable de l'autorité de l'État, s'apprêtant à prêter serment, il fait ressouvenir notre pays, qu'au premier souffle sonore de son indépendance,

Suite à la page 7

Renforcement et modernisation de l'agriculture en période de crise sanitaire:

Le gouvernement offre 72 tracteurs aux promoteurs agricoles

Après l'annonce du Plan de riposte agricole Covid-19, le gouvernement continue de multiplier ses actions au bénéfice des producteurs agricoles. Cette bonne volonté s'est une fois encore concrétisée par le déploiement de 72 tracteurs sur le terrain. La remise officielle de ce premier lot de tracteurs s'est déroulée le mardi 28 avril dernier au siège de la société KFB. Etaient de la partie, le ministre de l'Agriculture, de la production animale et halieutique Koutéra BATAKA, le directeur général du groupe KFB Abdel Kader Bouraima, Sossou A. Toussain administrateur directeur Général de African Lease Togo.

Une vue des tracteurs offerts par le Gouvernement

Remise officielle des tracteurs

On notait également la présence des jeunes entrepreneurs bénéficiaires.

Aujourd'hui avec la pandémie de l'heure, le gouvernement ne cesse de mener des efforts pour faire de l'agriculture le principal levier de création de richesses. Ce qui justifie la remise de cet important lot de tracteurs aux jeunes promoteurs agricoles. Un matériel agricole qui est le fruit d'un partenariat entre le Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (MIFA S.A) et la société privée KFB qui s'est engagée à accompagner les entrepreneurs désireux de mécaniser leur activité agricole.

La mise à disposition de ce matériel selon le ministre, permettra d'assurer le développement durable des chaînes d'approvisionnement alimentaire grâce à des pratiques agricoles améliorées qui augmenteront la production et renforceront la sécurité alimentaire. Il faut souligner que cette action se situe dans le cadre de la campagne agricole 2020-2021 qui intervient dans un contexte spécial de crise sanitaire due à la pandémie à coronavirus. Le but de cette campagne selon le gouvernement, c'est de maintenir et d'améliorer le revenu des producteurs agricoles ainsi que la sauvegarde des emplois et des investissements en vue d'une augmentation de la contribution à la croissance économique et mieux garantir une sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le ministre Bataka a saisi l'occasion pour réexpliquer le bien-fondé de cette nouvelle stratégie puis exhorter les ménages ruraux à saisir la main tendue du gouvernement en ces temps-ci.

Pour le directeur général du groupe KFB dont le rôle est de jouer un rôle prépondérant dans l'atteinte des objectifs de l'axe2 du PND, c'est le lieu de remercier le Chef de l'Etat et tout son gouvernement pour le développement du secteur agricole au Togo. Il a rassuré les uns et les autres sur l'accompagnement technique en ce qui concerne ces tracteurs qui ont été octroyés aux bénéficiaires.

Elom

Covid-19 et assurances : Que faut-il savoir?

difficultés d'acheminement vers les destinations avec des implications de retard de livraison, les mesures conservatoires prises en terme de transbordement, d'activités de manutention pour déchargement ou dépotage, pour chargement ou avitaillement aux points de stockage intermédiaire, ou encore le conditionnement pendant les périodes d'attente sont identifiés comme des situations générant des pertes énormes pour les propriétaires liées aux avaries et freinte de route. Il faudra donc pour le propriétaire des marchandises, selon le mode de transport adopté pour l'acheminement des marchandises, souscrire une police d'assurance facultés terrestres, aériennes ou maritimes. Et puisque, ces polices excluent généralement l'évènement " pandémie " parmi les évènements déclenchant la garantie de l'assureur, une demande de rachat de cette exclusion devrait être faite pour que les différentes pertes évoquées, soient remboursées par l'assureur. La couverture de l'assurance facultés en ce moment peut s'étendre, s'il est souscrit, aux personnalités contractuelles du fait d'un retard de livraison surtout pour les marchandises sous date limite de vente ou de consommation ou encore sous conditionnement particulier, et aussi aux frais de voyage pour l'acheminement vers une autre destination en cas de fermeture des frontières ou de stockages intermédiaires et activités connexes.

Il faut reconnaitre aussi qu'en règle générale, la force majeure est retenue comme une situation pouvant exonérer l'exécution d'une obligation contractuelle. L'article 1218 du code civil dispose à cet effet qu' " il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un évènement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur ". On reconnaît ainsi trois caractères principaux à la force majeure qui est donc un évènement extérieur, imprévisible, et inévitable auxquels répond indéniablement la Covid19. Les entreprises pourront donc s'abriter derrière cette disposition pour se prémunir contre les réclamations en dommages intérêts découlant de l'inexécution de leur contrat pour autant que les conditions s'y prêtent bien.

Dans ce contexte, la souscription d'une police d'assurance RC Chef d'entreprise reste toujours fortement recommandée pour couvrir les dommages résultant de la mauvaise exécution des obligations contractuelles et des dommages subis par les tiers dans les exploitations de la structure ou causés à eux par les préposés au cours de l'exécution de leur mission. Cette police peut aussi être utile, si la responsabilité civile de la structure venait à être recherchée pour faute de mise en place des conditions de travail préservant la santé et la maladie professionnelle de ses salariés.

A ce titre, la garantie faute inexcusable pourrait couvrir les réclamations des salariées sous réserves que la maladie professionnelle soit établie.

Il faut avouer que cette crise sanitaire a éveillé la conscience collective sur le trou de garantie dans la quasi-totalité des polices commercialisées par les assureurs lié au risque de contamination pandémique. Aujourd'hui que tout l'intérêt des assurés porte vers cet évènement, des solutions sont en cours d'élaboration. Selon le magazine Atlas, le P-DG d'AXA Thomas Buberl, propose déjà la création d'un régime d'assurance pandémie. Ce mécanisme mutualisé s'inspirera de celui qui a été mis en place pour les catastrophes naturelles et dans ce régime, l'Etat pourrait participer à 50% et les assureurs privés également à 50%.

Pertes et dommages liés à la Covid19, les mécanismes à mettre en place par l'Etat

Afin de soutenir les populations et l'activité économique, depuis le déclenchement de la crise sanitaire, tous les pays du monde sans exclusive, ont pris des mesures fortes impactant significativement les ressources financières à la disposition de l'Etat pour assumer ses tâches régaliennes. Ce sont pour la plupart des pertes ou baisse de recettes résultant des facilités et mesures d'accompagnement concédées (fiscalité, taxes,…) aux particuliers et entreprises pour les soutenir, du replis de la productivité et des dépenses engagés dans les mesures de riposte contre la maladie ou la prise en charge du dispositif sanitaire de quarantaine, de dépistage et de prise en charge des malades.

Il faut ici féliciter et encourager l'Etat togolais des mesures d'accompagnement dont il a l'initiative depuis le début de cette crise sanitaire dont la dernière est la mise en place d'un programme social de transfert monétaire " Novissi " aux personnes et familles vulnérables pour leur apporter une aide face aux situations créées par la Covid19.

Et puisque ces moment de pandémie sont des périodes de grandes attentes et de sollicitation des pouvoirs publics, il existe par ailleurs bien des mécanismes au niveau des Etats pour financer les pertes liées à la survenance de risque d'envergure qui peuvent s'apparenter à la Covid19. Les plus usités restent la mise en place des fonds spéciaux ou le système d'émission d'obligations liés au risque d'envergure généralement appelés des produits dérivés.

A l'image des fonds pour les Catastrophes Naturelles (Cat Nat), le système des fonds spéciaux fonctionne sur la base de la collecte auprès des assureurs de primes afférentes à une garantie " pandémie " commercialisée dans leurs polices dommages aux biens. Les fonds constitués à travers cette collecte et gérés par un organisme indépendant sur une longue période permettent la prise en charge des pertes et dommages des assurés à la survenance d'une pandémie dans des conditions bien fixées, soulageant ici, les pouvoirs publics.

S'agissant du système d'émission d'obligations pandémie, il consiste à mettre en place à la souscription des particuliers ou investisseurs de tous les niveaux (ou des Etats s'il s'agit d'une solution à l'échelle internationale) des obligations pandémie pour une durée, donnant lieu à service des intérêts (coupons) chaque année pour le détenteur jusqu'à maturité (à la date d'échéance de l'obligation) en plus du reversement de la mise initiale si aucune pandémie ne se déclenche.

La survenance d'une éventuelle pandémie avant la maturité de l'obligation signe l'arrêt des versements des intérêts et la perte au profit de l'émetteur de la mise initiale de l'investisseur pour l'achat de l'obligation. C'est donc un système de levée de fonds à risque auprès des particuliers et investisseurs (et de ce fait rémunérées à un taux intérêt) en vue de financer les pertes et dommages en cas de pandémie.

Ces systèmes sont très efficaces pour l'appui de pouvoirs publics pour faire face à leurs prérogatives et mener des actions dans le cadre de la riposte en cas de pandémie.

En définitive, pour conclure et répondre à notre question, la Covid19 est-elle assurable ? A priori oui. Il faut l'avoir prévu au contrat même si certains n'en disent rien. En cas d'exclusion de l'évènement pandémie des conditions générales des polices, il faudra alors racheter l'exclusion et en payer la prime. Il existe même des mécanismes à l'échelle des Etats. Toute porte à croire qu'après cette crise sanitaire sans précédent, mettant à rude épreuve l'ensemble de l'écosystème sociale et économique, les assureurs, le secteur privé ainsi que les pouvoirs publics s'accorderont pour définir un système d'indemnisation à la hauteur de ce type d'évènement.

En tout état de cause, cette pandémie doit permettre aux Assureurs conseils de jouer pleinement leur rôle aux côtés des consommateurs d'assurance et demander aux Assureurs de revoir le contenu et les contours de leurs polices d'assurance pour une meilleure couverture des assurés et bénéficiaires de contrat d'assurances.

Source: Togo-Presse N° 10777 du 30/04/2020

Libre opinion

LA VÉRITÉ D'UN HOMME :

" Je me sens fort du sang de Dieu ", Faure GNASSINGBE

Suite de la page 5

aux instants que la main dominatrice de l'occupant, qui durant longtemps n'avait connu de cesse de sentir affluer vers l'extrémité saillante de ses doigts charnus, le devoir d'empreindre durablement ses marques de civilisation, semblait se retirer d'un pas lourd qui foulait au pied quelques susceptibilités nationales, et que résonnait partout ailleurs sous la voûte diaprée de la République naissante, telle une levée de bouclier des tambours, l'hymne de circonstance qui non seulement devenait alors, au-delà des dissentiments d'opinion, le confluent où les vents d'irénisme soufflaient, et où les dissemblances et les ressemblances agrégées dans une même apparence dans l'art des contrastes se rejoignaient en un seul jaillissement de courant qui tirait de sa nuit noire l'âme destituée d'un peuple outragé qu'accompagnait la foule surexcitée des présences diaphanes, parmi lesquelles flavescait l'aura impondérable des disparus d'un temps récentissime, et au-dessus desquelles se profilaient lointainement dans le clair-obscur spectral les faisceaux de dards de feu qui zigzaguaient çà et là sans discontinuer au milieu d'étoiles sporadiques, signes précurseurs de l'imminence d'une surgie de divinités taillées dans le bois, coiffées de cheveux racinaires qui les faisaient se rappeler la terre d'ombre qui recouvrait leurs souches et allaitait avec ses mamelles lourdes d'eau leurs feuillages caduques, hissés sur des troncs insolents de majesté, tressés de leurs houppiers, fiers comme des paons, presque narcissiques même, que retenaient droits dans les airs des siècles de légendes enracinées, et dont les nuances de couleurs reflétaient toutes les gradations de teintes jusqu'aux ultimes saturations qui hachuraient de leur piquant le champ événementaire de l'espace qu'elles mirobolaient; simulacres des morts de jadis, libérés du fond des âges et revenus pellucides en des formes indistinctes aux contours irréels, aux parfums touchants qu'illuminait le nimbe d'or flottant au-dessus de leur grâce divine, et qui dans une sarabande de poussière s'élevant du sol rutilant de ses tons rouges se déhanchaient sous l'impulsion frénétique de leurs corps désassemblés, lesquels circumdéambulaient et lévitaient ensemblement dans leur danse fantomale en ventriloquant de leurs bouches effondrées qui s'éperdaient dans leurs visages disparus des hurlements de joie à se décrocher la mâchoire, mais faisait aussi amonter des signes de fierté qui virgulaient de leur éclat splendide le ciel céruléen de la patrie libérée, aux quatre coins sublimes de laquelle s'étageaient en perspective les lueurs levantes capables de dissiper toute armée belligérante de nuages sombres qui viendraient s'amonceler au-dessus des jours meilleurs en instances d'avenir, notre pays, aspirant très haut, et, au sein duquel il entrait dans les êtres quelque chose de fulgurant, quelque chose de puissant, quelque chose de perçant comme la raison suprême et naïve du bonheur, et que l'histoire promulguait alors par le truchement de tant d'efforts et de tant de sacrifices par où rougissait le vif sanguinolent des chairs vives, et où de longs cortèges de courages réchampis des ors de la témérité mêlaient leurs haleines saccadées aux effluves suaves des forces de l'esprit pour récalcitrer peine après peine sous le joug, et que le destin venait de proclamer digne dans son allance vers l'éclosion des possibles qui amorcent la prospérité, et dont les fibres patriotiques spécifiques d'une tension dynamique se structuraient et s'agglomeraient autour d'une seule et même ambition comme un jet qui s'élance pour entrer dans l'aube du destin, était pour les âmes qui dès alors le peuplaient un magnifique spectacle d'effusion d'augustes espoirs. Ces espoirs, susceptibles des possibles, qui le remplissaient et le faisaient si grand dans ses rêves, lesquels rêves, Ô combien capables des mondes, et qui étincelaient dans le cœur intrépide des hommes, avaient alors réuni les trois conditions capitales, à savoir : l'Evènement, l'Acclamation et la Consécration.

Il me semble que d'une certaine façon similaire dans l'alignement parfait des conjonctions, c'est-à-dire la mobilisation contre la menace, le plébiscite et la consécration par le serment, s'incarne en vous aujourd'hui plus que jamais, monsieur l'Élu du peuple, ce triumvirat de circonstances exceptionnelles, qui resurgissent pour non seulement résigner les hommes à révérer les mouvements utiles que prétendent leurs soins, mais pour qu'elles fussent accommodées aux vues prédominantes des impérieux absolus qui prépondèrent les amonts et les avals de leur accomplissement.

Ce étant, quelque poignants qu'aient été le roulant admirable des enthousiasmes et l'élan fraternel de souche patriotique qui exhortaient les maux d'alors de briser le silence dans le palais muet de nos bouches amères, en quelque état eussent-ils été jamais rares d'intensité, force est de constater que depuis ce premier jour de l'indépendance, et les forces contraignantes des défaillances accoutumées, il aura fallu que vous amorciez cette conscience élevée de l'irrépressible qui relie les vocations à l'intégration d'une idée fixe de la tâche nationale et de l'intérêt général, éléments dioscuriques d'un parallélisme connivent avec la pureté des intentions liées à tout engagement, pour concréter.

Monsieur le Président de la République ! Que Dieu vous adjuve dans votre mission ! Les yeux verront….et les étonnements s'en souviendront encore et toujours.

Le Cyr Adomayakpor

TOGO TERMINAL
LOMÉ

Lomé, le 10 avril 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Face au Covid 19, TOGO TERMINAL invite sa clientèle à privilégier sa solution de facturation en ligne

TOGO TERMINAL, société du réseau Bolloré Port et filiale de Bolloré Transport & Logistics encourage sa clientèle à privilégier sa solution web de facturation pour les opérations import « en mode livraison sur camion ». Cette solution opérationnelle depuis le 24 Janvier 2020, permet aux clients de TOGO TERMINAL de générer leurs propres factures en ligne à partir de la plateforme IES de la société et de procéder instantanément au paiement.

TOGO TERMINAL évite ainsi à ses partenaires toute interaction physique notamment en cette période de pandémie du Covid 19, fait gagner du temps à ses clients en simplifiant les formalités.

En effet, le client une fois ses identifiants enregistrés sur la plateforme IES dispose d'un compte. A partir de ce compte, il peut à tout moment émettre lui-même sa pro-forma, la vérifier puis la valider depuis son équipement informatique (Smartphone, ordinateur ou tablette) et produire la facture définitive. Une fois cette étape passée, le client choisit à sa convenance son mode de paiement suivant les options offertes par Ecobank ou les opérateurs de téléphonie mobile. Le règlement de la facture déclenche la programmation de la livraison du conteneur.

Le client peut à tout moment, avoir accès à l'historique des factures et BL déjà consultés ou à consulter.
Pour accompagner, former et informer les clients et opérateurs économiques durant les premiers mois de familiarisation à la plateforme, un service dédié « Togo Terminal Assistance » est mis à leur disposition. Ce service est joignable par :

- mail: togoterminal.assistance@togo-terminal.com
- téléphone au +228 99 02 23 34 ou +228 92 56 22 22.

« Ce mode de facturation en ligne, déjà disponible pour tous les clients de TOGO TERMINAL, rentre dans un processus global de digitalisation et de dématérialisation. Il constitue une solution efficace contre la propagation du Covid 19. Nous évitons autant que faire se peut à nos clients des contacts physiques et toute autre interaction pouvant les exposer », précise Charles Kokouvi GAFAN, PDG de Togo Terminal.

Par cette innovation, la première dans le secteur, Togo Terminal appuie la politique de grandes réformes économiques initiées par le gouvernement et la vision d'un Togo émergent portée par les plus hautes autorités du pays.

Opérateur de manutention conteneurs au Port de Lomé depuis 2001, TOGO TERMINAL a fortement contribué au nouveau rayonnement du port à travers divers projets…

Allégement des actions en recouvrement en général et plus particulièrement envers les PME/PMI à travers l'octroi des plans de règlement échelonné à la demande & flexibilité dans la gestion des Restes à Recouvrer des contribuables en général et plus particulièrement ceux des PME/PMI.

Office Togolais des Recettes - OTR

BOLLORÉ
TRANSPORT & LOGISTICS

PRÉCAUTIONS POUR ÉVITER LE CORONAVIRUS

MESSAGE DE TOGO TERMINAL

FILIALE DU GROUPE BOLLORE

TOGO TERMINAL
LOMÉ

Se laver fréquemment les mains à l'eau et au savon ou avec une solution à base d'alcool.

Éviter de cracher et de se moucher sur le sol.

Se couvrir la bouche et le nez avec un masque médical, un mouchoir en papier ou le creux du bras lorsqu'on tousse ou éternue; puis jeter le masque ou mouchoir et se laver les mains.

Si l'on porte un masque facial, s'assurer de bien couvrir la bouche et le nez ; éviter de toucher le masque qui est en place, le jeter immédiatement après utilisation s'il est à usage unique, et se laver les mains aussitôt après.

Eviter tout contact étroit non protégé avec des personnes ayant la fièvre et la toux et consulter un médecin en cas de fièvre, toux et difficultés respiratoires.

En cas de maladie pendant le voyage, informer le conducteur ou l'équipage consulter un médecin sans tarder et partager ses antécédents de voyage.

Éviter tout contact direct non protégé avec des animaux sauvages ou d'élevage et des surfaces en contact avec des animaux.

NUMÉROS VERTS

+228 22 22 20 73 / 91 67 42 42